

Luxembourg, le 24 janvier 2023

## **Note d'information n°23/2 relative à la mise en œuvre des scénarios liés aux risques de changement climatique dans l'ORSA.**

### **Contexte**

Suite à la note d'information 22/9 relative aux enjeux réglementaires liés à la finance durable<sup>1</sup>, le Commissariat aux Assurances (CAA) souhaite communiquer un état des lieux sur la mise en place de ces aspects dans le rapport ORSA des opérateurs nationaux.

Afin de mieux comprendre le contexte de cet état des lieux, le CAA présente une analyse de l'évolution de la prise en compte de ce risque dans les rapports ORSA 2019 à 2021 (en référence à la publication du 30 septembre 2019 EIOPA-BoS-19/241 sur l'intégration des aspects de développement durable dans le cadre Solvabilité II), et jusqu'aux derniers documents ORSA mis à sa disposition à fin juillet 2022.

Le CAA souligne les efforts qui ont été réalisés et ceux qui restent nécessaires pour respecter les obligations en matière de gouvernance et d'évaluation des risques liés au changement climatique (en fonction de l'activité, de la taille et de la nature de l'opérateur).

Les actions de contrôle du CAA intégreront progressivement l'application des évolutions réglementaires dont les récentes publications de l'EIOPA<sup>2</sup> au niveau des rapports narratifs ORSA.

---

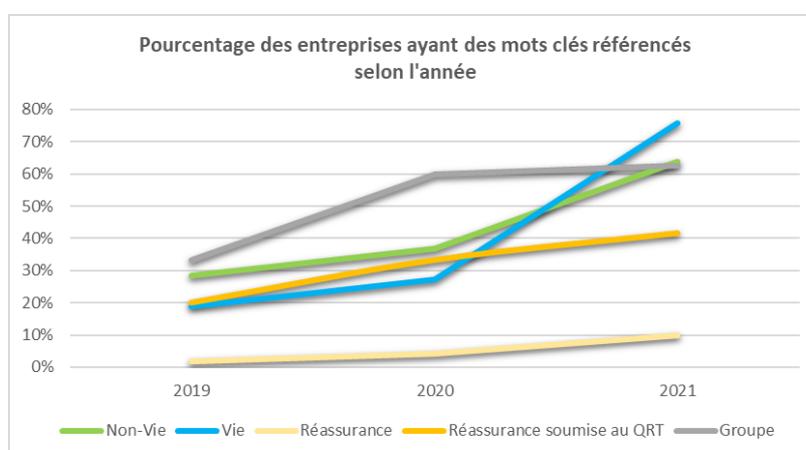
<sup>1</sup> [https://www.caa.lu/uploads/documents/files/Note\\_info\\_22-9\\_Finance\\_Durable.pdf](https://www.caa.lu/uploads/documents/files/Note_info_22-9_Finance_Durable.pdf)

<sup>2</sup> [https://www.eiopa.europa.eu/media/news/eiopa-issues-opinion-supervision-of-use-of-climate-change-risk-scenarios-orsa\\_en](https://www.eiopa.europa.eu/media/news/eiopa-issues-opinion-supervision-of-use-of-climate-change-risk-scenarios-orsa_en)  
<https://www.eiopa.europa.eu/sites/default/files/publications/consultations/consultation-paper-on-application-guidance-on-using-climate-change-scenarios-in-the-orsa.pdf>  
[https://www.eiopa.europa.eu/document-library/other-documents/application-guidance-climate-change-materiality-assessments-and\\_en](https://www.eiopa.europa.eu/document-library/other-documents/application-guidance-climate-change-materiality-assessments-and_en)

## Synthèse

Un total de 723 documents se référant aux années 2019 à 2021, communiqués au CAA au plus tard en juillet 2022, ont été analysés via des outils de « text mining ». Ces rapports ORSA proviennent de 284 entreprises distinctes (35 entreprises vie, 43 entreprises non-vie, 196 réassureurs et 10 groupes). Après cette première étape, les rapports contenant un nombre significatif de mots clés en rapport avec le risque de changement climatique ont été revus plus en détail.

L'analyse approfondie des rapports ainsi sélectionnés a permis de confirmer la prise de conscience croissante des risques de changement climatique par les entreprises sur la période 2019-2021. Comme le montre le graphique ci-dessous, lors de la réalisation de l'ORSA 2019, les entreprises vie, non-vie et les entreprises de réassurance de taille importante, traitant ces risques, ne représentaient qu'entre 19% et 33% du panel en fonction du secteur d'activité. Sur base de l'exercice 2021, cette part se situe entre 42% et 76%.



Dans les derniers rapports ORSA de cette étude (2021), l'intégration du risque de changement climatique ou ESG dans la gouvernance et son évaluation sont développées à des niveaux différents au sein de l'ensemble des entreprises étudiées.

En effet, parmi les entreprises ayant fait référence à ce risque au moins une fois, près de 65% des entreprises vie, 70% des réassureurs, et 20% des entreprises non-vie indiquent soit que le sujet est en projet, soit qu'il n'est pas significatif dans la période de l'exercice ORSA (projection inférieure à 5 ans)<sup>3</sup>. Les autres entreprises (80% en non-vie mais seulement 35% en vie et 30% en réassurance) prennent en compte les risques de changement climatique de manière plus avancée. Toutefois, ces entreprises ne sont pas au même stade de développement :

- Elles ont en majorité pris en compte le sujet dans leur gouvernance, avec parfois la création d'un comité spécialisé.
- Les assureurs vie se limitent à prendre en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement (actif du bilan) et documentent peu les travaux qu'ils entreprendraient sur le passif du bilan. A contrario, les entreprises d'assurances non-vie et de réassurance considèrent le changement climatique dans leurs projections de sinistralité (passif du bilan) et pas suffisamment au niveau du risque de transition sur les actifs y relatifs.

<sup>3</sup> Rappelons que ce risque doit être pris en compte sur un horizon court, moyen et long terme (au-delà de 5 ans ou de 10 ans), et à défaut, il est demandé d'expliquer en quoi il n'est pas significatif sur ces différentes périodes de temps.

- Si relativement peu de rapports ORSA envisagent des scénarios de risques climatiques de manière quantitative (charge, solvabilité), ils intègrent souvent une analyse qualitative dans l'appétit au risque.

Soulignons que toutes les entreprises ont mentionné que le sujet est en développement compte tenu de la complexité et de l'incertitude inhérente à la quantification de ce risque qualifié d'émergent.

Il est à noter également qu'un nombre significatif d'entreprises, souvent de taille modeste, n'ont fait aucune référence au risque de changement climatique dans le rapport ORSA (cf. graphique ci-dessus). Or, même si certaines évaluent ce risque comme étant non significatif, l'EIOPA's Opinion demande actuellement à ces entreprises d'expliquer pourquoi ce risque est non impactant pour elles. Il reste bien sûr à voir quelles mesures de proportionnalité vont être réservées par la révision de Solvabilité 2 aux entreprises non complexes. En outre, il convient de remarquer que le secteur de la réassurance est constitué dans sa grande majorité par des opérateurs de type « captive de réassurance » qui appartiennent à un groupe (industriel ou autre) ayant pour la plupart développé une stratégie d'impact sur la réduction de l'émission de dioxyde de carbone mais cette stratégie n'est pas ou peu développée dans l'ORSA des captives car elle ne les impacte pas immédiatement au niveau de leur sinistralité.

Le tableau ci-dessous indique de quelle manière globalement le sujet est traité parmi les entreprises ayant considéré le risque climatique dans les rapports ORSA 2021 et précise les références réglementaires.

Thème	Fréquence*	Textes de références **	Définition / Description***
Gouvernance	95%-100%	Règlement Délégué (UE) 2021/1256 EIOPA-BOS-21/127	- Description au niveau Solo et/ou Groupe - Comité spécifique ou Comité des risques et/ou BOARD
Risques	90%-100%	Règlement Délégué (UE) 2021/1256 EIOPA-BOS-19/241 EIOPA-BOS-21/127	- Risques : "physique", "de transition" et "responsabilité" - Appétit au risque - ESG
Scénarios avec analyse qualitative	100% NV & R 25% V	EIOPA-BOS-21/127 EIOPA-BOS-21/579 EIOPA-BOS-22/329	- 3 à 5 niveaux d'action (ex. : action sur le réchauffement climatique faible, moyen, élevé) - Analyse qualitative
Scénarios avec analyse quantitative	60-70% NV & R 25% V	EIOPA-BOS-21/127 EIOPA-BOS-21/579 EIOPA-BOS-22/329	- Scénarios définis précisément, spécifiques à l'entreprise - Evaluation de la charge en capitale et/ou SCR

\* Fréquences : pourcentage du total des entreprises pour lesquelles une analyse de l'ORSA a été réalisée.

V : entreprises vie. NV : entreprises non-vie. R : entreprise de réassurance

\*\* Exemples de textes de références EIOPA permettant de vérifier la bonne prise de compte du risque climatique (ou ESG) dans le rapport ORSA.

\*\*\* Toutes les entreprises soulignent que la prise en compte du risque climatique est en cours de développement notamment au niveau de l'analyse quantitative.

## **Conclusion**

Les résultats de l'analyse des rapports ORSA produits par l'ensemble des opérateurs d'assurance et de réassurance luxembourgeois sur base des exercices 2019-2021 ont montré une prise en compte croissante du risque de changement climatique.

A l'heure actuelle, le sujet est souvent couvert dans les chapitres traitant de la gouvernance et de la gestion des risques :

- intégration de ce risque à un comité existant ou création d'un comité spécifique ESG avec communication à la Direction,
- prise en compte de ce risque au niveau de la stratégie (i.e. : critères d'exclusions, date de sortie...) et de l'appétit au risque avec la définition d'indicateurs de risques,
- suivi des expositions aux risques physiques, de transition, et de responsabilité.

En revanche, des améliorations restent à faire, particulièrement :

- au niveau des scénarios de risques liés au changement climatique propres à chaque entreprise. Seules 19 entreprises (parmi lesquelles 13 entreprises en non-vie, 3 en vie et 3 entreprises de réassurance) ont commencé à élaborer et évaluer des scénarios physiques et de transition de manière quantitative avec des horizons de 3-5 ans et de long terme (2040 ou 2050).
- au niveau de la considération des éléments de durabilité dans l'estimation du besoin global de solvabilité, tel que décrit dans Règlement délégué (UE) 2021/1256 de la Commission du 21 avril 2021 modifiant le règlement délégué (UE) 2015/35.

Suite aux publications récentes de l'EIOPA<sup>4</sup> (dont celle du 2 août 2022 "Application guidance on running climate change materiality assessment and using climate change scenarios in the ORSA") et de la note d'information du CAA n°22/9 relative aux enjeux réglementaires liés à la finance durable, le CAA s'attend à une prise en compte plus profonde de l'intégration de ces risques dans les prochains rapports ORSA de l'ensemble des opérateurs nationaux. D'après les analyses préliminaires réalisées par le CAA, un tiers des opérateurs non-vie ont déjà intégré des scénarios qui répondent aux attentes de l'EIOPA en matière de scénarios quantitatifs. Le CAA encourage l'ensemble des opérateurs sous sa surveillance à produire les efforts nécessaires afin d'améliorer ce taux de couverture.

Finalement, l'ORSA doit intégrer l'analyse des impacts du changement climatique sur l'ensemble des activités et, pour les entreprises concernées en fonction de leur niveau d'exposition, comprendre des stress tests spécifiques. Il est à noter que les analyses prospectives à long terme demandées pour cet exercice entraînent de possibles développements que le CAA demande aux entreprises d'anticiper, notamment sur les modèles actuariels de projections (calibrations, données en inputs, ...) et sur l'expertise technique y relative.

---

<sup>4</sup> [https://www.eiopa.europa.eu/document-library/methodology/methodological-principles-of-insurance-stress-testing-climate-change\\_en](https://www.eiopa.europa.eu/document-library/methodology/methodological-principles-of-insurance-stress-testing-climate-change_en)  
[https://www.eiopa.europa.eu/document-library/other-documents/application-guidance-climate-change-materiality-assessments-and\\_en](https://www.eiopa.europa.eu/document-library/other-documents/application-guidance-climate-change-materiality-assessments-and_en). A noter, ce document de l'EIOPA inclut des exemples vie et non-vie.